



Le 19 novembre 2024

Monsieur Le Recteur,

Nous avons répondu à votre invitation. Aussi, nous ne reprendrons pas ici les points que nous avons développés lors de notre rencontre du 12 novembre.

Ainsi, aujourd'hui, notre déclaration se fera en deux temps, une premier communiqué sur les mesures du Ministre de la fonction publique et un second communiqué de notre syndicat Administration et Intendance porté par l'Unsa Education.

Monsieur Le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Le ministre de la Fonction Publique, Guillaume Kasbarian, veut imposer trois jours de carence et réduire la prise en charge salariale à 90 % pour les arrêts maladie. Cette attaque, présentée comme une simple mesure d'économie, s'accompagne d'un discours trompeur, dépeignant les fonctionnaires comme « privilégiés » et « trop souvent absents ». L'UNSA Éducation dénonce un argumentaire fallacieux, qui cache une attaque idéologie contre la fonction publique.

Cet énième « *fonctionnaire bashing* » ou devrait-on dire « *agent public bashing* » est insupportable et utilise un contexte budgétaire tendu – dont la politique Macron est responsable – pour stigmatiser les fonctionnaires.

L'UNSA s'oppose fermement à cette tentative de démantèlement social et veut rétablir la vérité face à la manipulation de l'opinion publique.

Dans le secteur privé, bien que la Sécurité sociale prévoit trois jours de carence, trois quarts des salariés bénéficient d'un maintien de salaire dès le premier jour grâce aux conventions collectives et aux assurances prévoyance. À l'inverse, le gouvernement a bloqué toute possibilité de couverture des jours de carence dans le public.

A noter également que personnels éducatifs seront particulièrement défavorisés puisqu'ils n'ont aucune flexibilité de pouvoir déposer des journées de congé ou de RTT pour éviter les jours de carence.

Il faudrait « *Lever le tabou de l'absentéisme* », **cette stratégie lexicale est honteuse et vise surtout à invisibiliser les causes réelles.** Au lieu de se poser comme un moralisateur, l'employeur public devrait se remettre en question. Car contrairement à ses propos, **il ne s'agit pas d'absentéisme mais d'arrêts maladie.** Ce ne sont pas des taux d'arrêts à comparer mais des taux de malades. Et **l'augmentation des arrêts témoigne des conditions de travail dégradées**, une réalité que nous dénonçons depuis des années. Notre baromètre montre en effet, que la santé au travail est passée de

la 11e à la 4e place des priorités pour nos collègues, alors que seul 5,6 % d'entre eux a accès à la médecine du travail dans un délai raisonnable.

En outre, une note de la fondation Jean Jaurès rappelle un aspect souvent ignoré : celui des agents qui continuent de travailler malades. Il est ainsi rappelé que ce présentéisme est bien plus courant que ce qui est qualifié d'absences de complaisances.

Forcer les agents malades à assumer trois jours de carence, risque de les pousser à travailler malgré leur état de santé, faute de pouvoir se permettre de perdre plusieurs jours de salaire. **L'instauration d'un jour de carence en 2017 a déjà montré des effets pervers** : une baisse du nombre d'arrêts, mais une augmentation de leur durée.

De plus, le discours de mépris systématique envers les fonctionnaires, accompagné de la précarisation croissante de leurs droits, crée un environnement délétère qui décourage. Comment attirer les jeunes vers nos métiers, avec un statut toujours plus fragilisé et une image dans l'opinion toujours plus décrédibilisée ?

Les coupes dans les droits sociaux des agents publics ne sont pas une nécessité économique, mais un choix politique. Il est inacceptable que l'état, dans sa quête d'équilibre financier, cible les agents publics pour faire des économies sur leur dos, alors même qu'il existe des sources de financement alternatives. Les niches fiscales offertes aux plus aisés et aux grandes entreprises représentent beaucoup. La réduction des déficits doit être équitablement répartie.

Les attaques répétées contre les agents publics relèvent d'une stratégie idéologique visant à dénaturer le rôle et la place de la fonction publique dans la société.

Malgré l'absence de poids politique, le ministre reprend ainsi à son compte les nombreuses propositions de son prédécesseur, Stanislas Guérini avancées juste avant la dissolution de l'assemblée nationale.

« *Absentéisme, équité, modernisation, lever les tabou, insuffisance...* » ce lexique trompeur doit être dénoncé, tout comme l'intention sous-jacente d'affaiblir notre modèle de service public, et de bien commun.

Être fonctionnaire du service public, c'est s'engager pour servir, pour éduquer, pour accompagner chaque citoyen et chaque famille. Cet engagement repose sur des valeurs humaines et une mission d'égalité. Mais cela ne signifie pas accepter des conditions de travail précaires, un pouvoir d'achat qui chute, et le mépris de notre employeur. **S'attaquer aux fonctionnaires, c'est s'attaquer aux services pour tous les citoyens.**

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP appellent les agent-es de la Fonction publique à une journée d'action, de rassemblements, de manifestations et de grève sur l'ensemble du territoire le 5 décembre 2024.

Répondant à la demande de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian-ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique-a été contraint de nous accorder une audience le jeudi 7 novembre dernier.

Les organisations syndicales ont obtenu l'abandon de la suppression des catégories C, B et A de la fonction publique envisagée au titre du projet de loi dit « Guerini ». Le ministre s'est aussi engagé à rediscuter de son projet « d'agenda social ».

Force est de constater que Guillaume Kasbarian n'a pas répondu à la plupart des autres propositions et revendications portées par les organisations syndicales.

C'est pourquoi nous en appelons à une première journée de mobilisation sur l'ensemble du territoire, le 5 décembre 2024, y compris par la grève et la manifestation.

Une journée pour que le ministre renonce :

- aux 3 jours de carence dans la fonction publique,
- à la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie,
- au non-versement de la Gipa.

Dans le même temps, nos organisations syndicales appellent les agent.es de la fonction publique, fonctionnaires et contractuel.les, à se mobiliser pour notamment :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes et des mesures salariales générales,
- la refonte des grilles indiciaires,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'abandon des orientations du projet de loi dit « Guerini ».

Nos organisations syndicales conviennent de se revoir après cette journée de mobilisation et de grève.

CSA de proximité du 19/11/2024

Déclaration A&I-UNSA

Monsieur le Recteur,

Lors de notre audience fédérale du 05 novembre dernier, A&I-UNSA vous a entre autre interpellé sur les difficultés et la pression subies encore et toujours par nos collègues soumis aux logiciels RenoIRH en services et Op@le en EPLE.

Depuis, RenoIRH a provoqué de nouvelles tensions lors de la préparation de la paie de décembre. Le module indemnitaire n'a pas tourné correctement dans la nuit de mardi à mercredi, des erreurs se sont répétées la nuit suivante : Problèmes de virgules non corrigés, agents payés en double ou pas du tout, notamment sur la question du Complément indemnitaire annuel... Le CISIRH a dû intervenir sans oublier, bien sûr, nos collègues, personnels administratifs, dont l'investissement et le professionnalisme doivent à nouveau être soulignés et sans lesquels la paie n'aurait pas pu être transmise ce lundi.

A&I-UNSA, par le biais de la fédération UNSA Education, demande que nos collègues puissent bénéficier de la récupération des heures effectuées et d'une indemnisation complémentaire à la hauteur du niveau de stress généré. Le départ prochain d'une experte et formatrice RenoIRH du Rectorat n'est pas fait pour nous rassurer.

A&I-UNSA demande également que vos services, en tant qu'employeur, informent au plus tôt les personnels administratifs du risque résiduel que certains d'entre eux ne bénéficient pas du CIA sur la paie de décembre, nombre d'entre eux comptant souvent sur cette indemnité pour améliorer la période des fêtes. La qualification de « prime de Noël » prenant là tout son sens. Il est également essentiel d'informer les personnels de la procédure à suivre en cas de non paiement du CIA, de double paiement ou d'erreur de montant.

Concernant les collègues en EPLE soumis au logiciel Op@le, bien que reconnaissant les efforts fournis par notre académie dans le recrutement de référents et dans l'accompagnement et la formation préalable mis en place, - ce qui n'est pas le cas dans la plupart des académies -, **A&I-UNSA demande que les nombreuses heures supplémentaires générées par l'utilisation d'Op@le soient pris en compte, notamment par leur récupération ou par le dépôt de jour de congés non pris sur les Comptes Epargne Temps (CET).** La mise en place du télétravail dans les EPLE représente également un élément essentiel à l'amélioration des conditions de travail de nos collègues SGEPLE seuls dans leurs établissements.

Nous vous remercions, Monsieur le Recteur, pour votre attention.

Les représentants A&I-UNSA